

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 80 (1983)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société romande d'apiculture

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Le samedi 19 mars 1983, à 10 h., au Restaurant du Rond-Point, Comptoir suisse, à Lausanne.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (journal de novembre 1982).
4. Rapport du président.
5. Finances:
 - a) comptes 1982,
 - b) rapport de la commission vérificatrice,
 - c) budget 1983,
 - d) désignation des sections vérificatrices des comptes 1983: Pays-d'Enhaut, Pied-du-Chasseral, Saint-Maurice.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Election, au Comité central, d'un délégué en remplacement de M. Paroz, atteint par la limite d'âge.
8. Election, au Comité central, d'un délégué de la Fédération d'apiculture du canton du Jura en remplacement de M. J.-P. Freléhoux, démissionnaire.
9. Renouvellement, au Comité central, du mandat de M. A. Fournier.
10. Election du président.
11. Nomination de membres d'honneur.
12. Modification de l'art. 19 des statuts.
13. Proposition de modification de l'art. 8 du règlement des concours des ruchers.
14. Concours des ruchers.
15. Activités apicoles, vœux des sections.
16. Propositions individuelles.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

C'est par une journée fraîche mais ensoleillée que les assises de la SAR sont ouvertes, à 10 h. 10, par M. le président A. Paroz.

Tout d'abord le président salue, en son nom et au nom de tous les délégués des sections, les invités: MM. Georges Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie (France); Karl Wyder, vice-président de la VDSB; Hans Schneider, ancien conseiller technique; Paul Sergy, directeur de l'UCAR, à Gland; ainsi que les membres d'honneur: MM. Robert Bovey, ancien président de la SAR; Paul Zimmermann, Victor Bohnet, Georges Matthey, Edmond Bassin, Otto Schmid, Auguste Merminod, Jean Chammartin, Léon Allaman, Georges Paréaz, Marcel Jordan, Louis Matthey, Marc Buscarlet, Théodore Muller et Georges Huguenin.

Ont également répondu à notre invitation: M^{me} S. Mayr, journaliste («24 Heures», «Sillon romand») et M. P.-A. Cornaz, rédacteur RP à l'agence de presse Cria.

Se sont excusés: MM. Livio Gobbi, président de la Société tessinoise d'apiculture; Hans Jutzi, représentant de la Division fédérale de l'agriculture; D^r H. Wille, du Liebefeld; D^r Ch. Maquelin, du Liebefeld; Paul Meunier, président d'honneur; Georges Chassot, Joseph Voyame, Marcel Mouche et Louis Roulet.

Un instant de recueillement fut observé à la mémoire de nos membres disparus, en particulier pour Amédée Richard, inspecteur cantonal des ruchers, Valais, dont la grande et belle figure restera gravée dans la mémoire des apiculteurs romands, notamment.

Le président demande ensuite si une modification doit être apportée à l'ordre du jour établi.

Décision: aucune remarque, l'ordre du jour est accepté.

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs: MM. Bussard, Clément, Détraz et Jungo.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (journal de novembre 1982)

Décision: un seul point à compléter, après l'acceptation, la présence à l'assemblée des délégués de M. Marc Buscarlet, membre d'honneur.

4. Rapport du président

Ce rapport, approuvé à l'unanimité, paraîtra dans le journal d'avril 1983.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président passe la parole à M. Karl Wyder, vice-président de la VDSB, qui est heureux de prendre part à cette journée des apiculteurs romands; il souhaite à tous, comme à chacun, une excellente réussite en 1983.

5. Finances

a) Comptes 1982: M. G. Fragnière, administrateur-caissier, relève que l'exercice 1982 est déficitaire, au-delà même des prévisions budgétaires. Les causes essentielles sont dues aux frais plus élevés que prévus des postes suivants: assemblée des délégués, frais de déplacements, impôts cantonaux et communaux.

A mentionner également les difficultés habituelles — vrai serpent de mer — à faire rentrer les cotisations.

Le jour de l'assemblée, 261 cotisations ne sont pas encore versées. Cela se traduit par un surcroît de travail inutile et des difficultés à respecter le budget.

Néanmoins, que chacun se rassure quelque peu, l'exercice 1981 devait se boucler par un bénéfice inférieur à celui qui a été annoncé (écriture transitoire erronée, mauvaise information reçue pour le compte «subsidés divers»).

En 1982, le déficit réel est de Fr. 235.75, toutes écritures confondues.

Il faut rester toutefois vigilant, les charges devenant toujours plus sérieuses.

Pour 1983, il est prévu un déficit budgétaire de Fr. 2155.—.

La discussion est ouverte concernant l'exposé du caissier. M. Rossier demande notamment un complément d'information sur le poste «Recettes, contrôle des miels».

Réponse lui est fournie: les recettes mentionnées au compte «Pertes et Profits» représentent la balance de toutes les écritures relatives à ces contrôles.

b) Rapport de la commission vérificatrice: la commission, composée de MM. Ch. Boo, Pays-d'Enhaut, Jean Cousin, Pied-du-Chasseral, et Paul Martignier, Orbe, donne, par son rapport, décharge au caissier pour les comptes établis en 1982.

La commission tient à ajouter ses félicitations pour le travail précis, parfait et important, et encourage à approuver ces comptes.

Décision: approuvé à l'unanimité.

c) Budget 1983 — **décision:** le déficit envisagé est accepté.

d) Désignation des sections vérificatrices des comptes 1983 — **décision:** Pays-d'Enhaut, Pied-du-Chasseral, Saint-Maurice.

6. Adoption des rapports publiés dans le journal

Décision: acceptés.

7. Election, au Comité central, d'un délégué en remplacement de M. Paroz, atteint par la limite d'âge

La Fédération vaudoise d'apiculture propose la candidature de M. Jean-Paul Cochard, candidature qu'elle recommande vivement.

Décision : accepté.

8. Election, au Comité central, d'un délégué de la Fédération d'apiculture du canton du Jura en remplacement de M. J.-P. Freléchoux, démissionnaire

La fédération ci-devant présente la candidature de M. Albert Thiévent, candidature qu'elle recommande chaleureusement.

Décision : accepté.

9. Renouvellement, au Comité central, du mandat de M. A. Fournier

La Fédération valaisanne d'apiculture propose le renouvellement du mandat de M. A. Fournier dont la tâche accomplie à ce jour constitue la meilleure référence.

Décision : accepté.

10. Election du président

M. Fauchère, président de la Fédération valaisanne d'apiculture, propose et recommande vivement la candidature de M. A. Fournier aux fonctions de président de la SAR.

Décision : accepté à l'unanimité.

M. A. Fournier remercie l'assemblée pour l'honneur qu'elle lui fait et s'engage à faire tout son possible pour le développement de la société et pour celui de l'apiculture.

M. A. Fournier reçoit des fleurs qui lui sont remises par une charmante personne.

11. Nomination de membres d'honneur

M. Paroz, qui poursuit la conduite de l'assemblée, propose l'honorariat en faveur de M. Hans Schneider, retraité du Liebfeld.

M. Schneider s'est énormément consacré à la sélection de l'abeille carniolienne, sans compter tout son dévouement à la cause apicole. Cela ne serait que justice rendue.

Décision : à l'unanimité, le titre de membre d'honneur de la SAR est attribué à M. Hans Schneider. Un diplôme lui est également remis.

M. Schneider, contenant son émotion, remercie chaleureusement les délégués pour cette nomination et retrace brièvement le chemin parcouru.

M. Bovy, président de la Fédération vaudoise d'apiculture, propose d'attribuer le titre de membre d'honneur à M. A. Paroz.

M. Fournier souligne tout le dévouement de son prédécesseur, atteint par la limite d'âge, et encourage l'assemblée à suivre cette proposition.

Décision : le titre de membre d'honneur de la SAR est décerné à M. Paroz, à l'unanimité. Un diplôme lui est également remis.

A son tour, M. Paroz remercie les délégués puis retrace quelques points saillants de ses différentes activités au sein du Comité central; il exprime ses meilleurs souhaits pour l'avenir de la SAR.

En témoignage de gratitude, M. Paroz reçoit également un bouquet de fleurs.

12. Modification de l'art. 19 des statuts

Le projet ayant paru dans le journal, il est adopté, sans avis contraire, comme suit:

Décision : art. 19: «Aucune proposition des fédérations ou des sections ne pourra figurer à l'ordre du jour si elle n'a pas été présentée, séparément, et par écrit, au Comité central, pour le 31 janvier, à 18 heures.»

13. Proposition de modification de l'art. 8 du règlement des concours des ruchers

Projet proposé par la Fédération vaudoise d'apiculture:

« Les recours contre les décisions du jury, et les cas fortuits, sont tranchés par une commission de recours formée de :

- un représentant du comité SAR;
- un représentant de la fédération concernée;
- un représentant de la section concernée. »

M. J.-P. Freléchoux, responsable jusqu'à ce jour de ce dicastère, prend la parole et explique dans le détail le processus des concours; il signale que la pratique confirme qu'en son temps cet article était déjà bien conçu et applicable.

Décision : après mise au vote, le statu quo est maintenu par 65 voix contre et 23 pour la modification.

14. Concours des ruchers

(Journal de novembre 1982, sujet déjà exposé)

M. Freléchoux reprend la parole pour rappeler tout le bien de ce concours, notamment son rôle stimulant, son efficacité et l'encouragement qu'il constitue auprès des membres pour que ceux-ci maintiennent, voire recherchent, une apiculture plus saine et bien comprise. De plus, M. Freléchoux souligne, avec plaisir, la qualité des ruchers présentés en 1982.

La récompense suprême, la médaille vermeille, offerte par la Fédération romande des sociétés d'agriculture, est attribuée à M. Jean Geiser, de Prilly (VD).

M. Geiser remercie chacun, en particulier le jury du concours, et souligne que cela a été pour lui une expérience enrichissante.

Décision : pour 1983, les régions qui participeront au concours des ruchers seront : Conthey, Hérens, Sierre et Sion.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président passe la parole à M. Paul Sergy, gérant de l'UCAR, à Gland (centrale des miels).

M. Sergy retrace l'activité 1982 et relève une seule anomalie, qu'il ne dési-

rerait plus constater, à savoir : plusieurs bidons de miel annoncés comme miel « toutes fleurs » ne l'étaient qu'en surface, la partie inférieure de ces bidons, dans une très large mesure, ne contenant que du miel de colza. A l'avenir, un contrôle plus serré devra être instauré.

En conclusion, M. Sergy souhaite que l'année 1983 amène une excellente récolte.

M. Rossier a remarqué, lors d'un passage à l'UCAR, que quelques bidons de miel d'un apiculteur genevois n'avaient pas passé par son contrôle.

M. Léchaire, responsable du contrôle des miels, ayant eu connaissance de ce cas, a pris de nouvelles décisions. Celles-ci parviendront prochainement à chaque contrôleur régional.

Le président passe ensuite la parole à M. G. Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie, qui a séjourné en Tunisie pour étudier les effets de la varroase, officiellement déclarée dans ce pays depuis 1979.

M. Fivel signale qu'il a pu suivre, récemment, diverses expériences relatives au traitement destiné à combattre ce nouveau fléau, tout comme il a suivi les essais réalisés fin 1982 en Alsace où la varroase a été également découverte. Les meilleurs résultats obtenus à ce jour furent apportés par le traitement à l'Amitraz, sous forme d'aérosol.

Ainsi, après une première intervention déjà, jusqu'à plus de 2000 acares varroas furent détruits par ruche. Après un second traitement, souvent, un millier d'autres furent encore combattus.

Après plusieurs essais, il semble que ce traitement soit plus efficace que le Folbex VA. Toutefois, la rémanence éventuelle sur le couvain n'a pas encore été testée.

D'autres contrôles minutieux restent également à faire, mais M. Fivel est néanmoins optimiste. La varroase ne veut pas dire la mort de l'apiculture. Cependant, dans nos contrées, un tra-

vail supplémentaire devra être fourni pour maintenir l'apiculture à un niveau acceptable.

15. Activités apicoles, vœux des sections

M. Fragnière passe en revue les principaux vœux exprimés; ceux-ci ont été reproduits dans le journal de mars 1983:

N° 3: «... la possibilité d'une affiliation, sans obligation de s'abonner au journal, pour les conjoints, ascendants ou descendants qui font ménage commun avec un apiculteur déjà abonné.»

Décision: rien de saillant n'apparaît dans les discussions. Question à revoir.

N° 11: «Les apiculteurs éleveurs, faisant commerce de reines, devraient avoir l'obligation de remplir un formulaire établi par la SAR, attestant de la provenance du couvain et du lieu de fécondation. Ce formulaire devra être signé par le moniteur.»

M. Bovet signale qu'en 1964 déjà des fiches-cartes indiquaient l'origine précise des reines.

M. Rosselet souligne que nous ne devons pas tromper l'acheteur.

Décision: la commission d'élevage étudie déjà une réglementation adéquate.

N°s 12 et 19: «Vulgarisation, conseillers apicoles». Le nombre d'heures exigées des vulgarisateurs (40 heures) est trop élevé.

Décision: étant donné que les cours de perfectionnement sont compris dans ce nombre d'heures, le statu quo est maintenu.

N° 14: «Chercher à déplacer quelque peu les conseillers apicoles, car «on n'est jamais prophète en son pays!».

Décision: d'accord, pour autant que les vulgarisateurs restent chacun dans leur canton, rapport aux indemnités cantonales.

N° 16: «Dans le cadre de la sélection, qu'une aide financière soit apportée aux

moniteurs éleveurs qui se dévouent pour faire la sélection contrôlée.»

Ce point, à lui seul, soulève des discussions passionnées. A retenir l'intervention de M. Biselx, responsable de la sélection. Pour apaiser les esprits, il rappelle le rôle de cette activité et remercie à son tour M. Schneider pour sa collaboration, jamais restrictive, à cette tâche.

M. Bovet estime que le contrôle morphologique doit être pris en charge par la SAR et que celui-ci soit revendiqué auprès du Liebefeld.

M. Merminod soutiendra fortement la décision (voir ci-dessous) proposée par notre nouveau président.

Décision: le point 16 sera repris par le Comité central et ce vœu deviendra une proposition pour la prochaine réunion en 1984.

La parole est donnée à M. Léchaire qui retrace toute l'activité du contrôle des miels; points défaillants: étude de nouvelles directives concernant les indisciplinés.

M. Léchaire remercie toutes les sections et particulièrement les contrôleurs pour le bon travail effectué, bien que certains d'entre eux se fassent tirer l'oreille pour leur tâche, tâche sérieuse et demandant de la rapidité dans l'exécution.

M. Léchaire ajoute qu'après un an de responsabilité à ce poste il en a retiré une riche expérience, a découvert un autre aspect de l'apiculture, en particulier le plaisir de mesurer et de déguster quelque 400 échantillons de miels.

Enfin, signalons que chaque contrôleur recevra un dossier avec de nouvelles directives concernant cette importante activité, ceci pour la bonne renommée de notre société.

16. Propositions individuelles

1. La Fédération vaudoise d'apiculture demande une intervention à Berne au sujet de la varroase.

Cette démarche est en cours, le président signalant qu'à mi-février

dernier une lettre a été adressée dans ce sens à l'Office vétérinaire fédéral. Cette lettre comportait la signature de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture, à savoir: VDSB, STA et SAR.

2. M. Parréaz demande que reparaisse, dans le journal, la convention passée entre l'UCAR, à Gland, et la SAR, au sujet du contrôle des miels.

Décision : cette demande sera exaucée lors de la parution d'un prochain numéro du journal.

M. Merminod souligne le bon travail des collègues valaisans concernant l'encaissement groupé des primes d'assurances vols et déprédations. Cet exemple devrait être suivi par les autres sections.

M. Porret s'étonne des frais demandés par le Liebefeld lors de l'envoi d'un échantillon d'abeilles pour une détection de l'acariose.

Le président A. Paroz lève la séance pour la dernière fois et, d'une voix assez forte pour cacher son émotion, remercie les délégués pour leur participation. Il leur adresse son dernier message tout en leur donnant déjà rendez-vous l'année prochaine, mais, cette fois-ci, à leur côté, assis sur leur banc!

Tout au long de l'assemblée, les applaudissements soulignèrent les nominations, élections ou propositions méritantes et se manifestèrent également en signe de gratitude.

La séance est levée à 13 h. 25.

Au total 158 participants, tous confondus.

Le président :
A. Fournier

Le secrétaire :
Ph. Laperrousz

POUR LA SAISON DES ESSAIMS

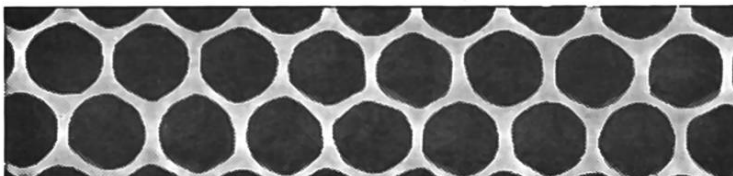
Demandez nos cadres montés avec nouvelle cire gaufrée «Rithner» à 800 cellules au dm²

	DB	DT	(Suisses Bürki)
Cadres de corps montés avec cire	6.30	6.60	5.30
Cadres de hausse montés avec cire	4.60	4.75	3.60

Pose de fil et cire sur vos vieux cadres :

Cadres de corps	5.20	5.55	4.30
Cadres de hausse	3.60	3.75	2.90

Apiculteurs, essayez notre nouvelle cire gaufrée incassable, construction rapide et parfaite



le kg	Fr. 19.50
par 4 kg	Fr. 19.30
par 10 kg	Fr. 18.90
par 20 kg	Fr. 18.70

Dimensions spéciales, supplément Fr. 4.—

RITHNER FRERES - Chili 29 - 1870 MONTHEY (VS)

Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture - Tél. (025) 71 21 54

Maladies des abeilles

Du 7 mai au 10 juin 1983

LOQUE DES ABEILLES (américaine)

Zurich		
Andelfingen, <i>Trüllikon</i>	1	10
Lucerne		
Sursee, <i>Oberkirch</i>	1	14
Sursee, <i>Rickenbach</i>	2	3
Willisau, <i>Ohmstal</i>	1	1
<i>Zell</i>	2	18
Tessin		
Blenio, <i>Semione</i>	1	17
Vaud		
Orbe, <i>Brettonnières</i>	1	2
<i>Romainmôtier</i>	1	10
Valais		
Loèche, <i>Turtmann</i>	1	3

LOQUE DES ABEILLES (européenne)

Neuchâtel		
Neuchâtel, <i>Saint-Blaise</i>	1	1
Schwyz		
Höfe, <i>Feusisberg</i> (in <i>Schindellegi</i>)	1	23
Zurich		
Horgen, <i>Wädenswil</i>	1	2
Saint-Gall		
Werdenberg, <i>Buchs</i>	1	1
Valais		
Conthey, <i>Nendaz</i>	1	11
<i>Basse-Nendaz</i>	1	1

FVA 75^e

3 JUILLET 1983

10 h., Grande Salle de Château-d'OEx, conférence par M. le Dr Bousquet: « Allergies au venin d'abeilles chez les apiculteurs et leur famille. »

Invitation cordiale à tous les apiculteurs.

Dame Nature, sous la pluie de ce printemps, n'a pu tenir ses promesses! En plaine, la récolte du miel de fleurs est restée presque partout une illusion.

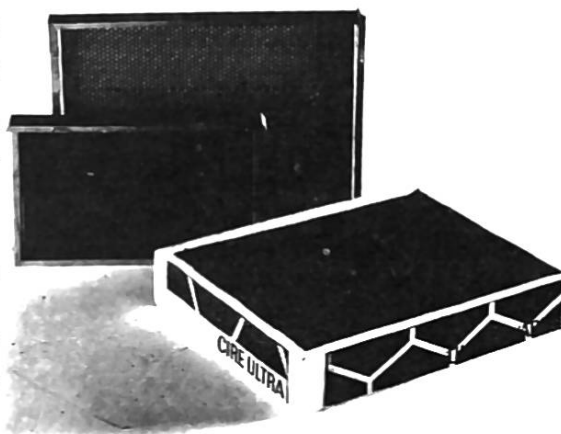
Que faire maintenant?

Mettre à profit le manque de miellée pour procéder au **renouvellement total des cires**.

Le **mini-cours** de Bienen-Meier (gratuit) vous indiquera la façon de procéder.

Nouvelles bâtisses donnent vie nouvelle! Grâce aux rayons **ULTRA**, maximum de chance que vos colonies soient prêtes pour la miellée des forêts.

Vous serez étonnés de constater avec quelle rapidité les abeilles construisent les cires gaufrées **ULTRA**.



Le nouvel emballage Taracell d'origine, de couleur orange, en garantit l'authenticité.

Les rayons **ULTRA** ne sont pas laminés; mieux, ils sont moulés et ultralisés.

Seule une jeune reine prolifique est capable d'engendrer suffisamment de jeunes abeilles en vue de la miellée d'été. Remplacez donc maintenant les reines dont le nid à couvain laisse à désirer ou dont les abeilles présentent une durée de vie trop courte.



En consultant le **mini-cours** de Bienen-Meier, vous verrez que le remèrage est plus simple qu'on ne croit.

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Fournitures pour l'apiculture
Cire ULTRA, Candi VITALIS,
Complément de pollen SALIXAN
Les fils de R. Meier S.A.
5444 Künten AG Tél. (056) 96 13 33